

**COMMUNE de CHAUX DU DOMBIEF**  
**Procès- Verbal du conseil municipal**  
**du 16 décembre 2022**

**Membres présents** : JEUNET Mélanie, GRAPPE Bernadette, BAUDURET Matthieu, PILLOUD Claude, CHEVALIER François, DURANTON Jacques, BRETON Nicolas, BRUILLOT Maxime, HOCQUARD Marine.

**Excusés** : BULONE Géraldine, JARNO Pascal (pouvoir à Mélanie JEUNET), DE JACQUELOT Rodolphe, CLERGET Sébastien ( pouvoir à Mélanie JEUNET), JACQUIN Thibault ( pouvoir à Nicolas BRETON)

**Secrétaire de séance** : Bernadette GRAPPE.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal précédent
- Compte-rendu des commissions
- Attribution et tarifs de parcs communaux : Le Prélet- Les Cotalets – Le Stade
- Renouvellement de convention de rejet des eaux usées professionnelles de NAJA
- Tarif 2023 : cantine et locations des salles communales
- Contrat de service photocopieurs
- Convention de déneigement des lotissements privés
- Prestation déneigement (trottoirs le WE et pendant les vacances)
- Achat et réparation fraise à neige.
- Dossier DETR : projets 2023
- Questions diverses.

1/ Approbation du PV précédent :

Le Conseil Municipal approuve le PV du 15 novembre qui sera affiché et publié sur le site internet, à l'unanimité.

2/Attribution et tarifs des parcs communaux :

Lors du conseil précédent, il avait été acté que les parcs serait mis en location par signature de convention pluriannuelles de pâturage de 6 ans en remplacement des baux à fermes devenus caducs.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le **Conseil Municipal**, fixe les attributaires et les tarifs suivants :

Lieux	Parcelle	Attributaire	Tarif en euros
Les Cotalets	B 874 en partie - B 875	EPAILLY J-Claude	300
Les Cotalets	D160-D162-D164-D165 -D310- D311- D1313	Earl PILLOUD	600
Le prélet	C 166 en partie- C167-C77-C78-C79	CATY Emmanuelle	500
Le Stade	D 620 et D806 en partie	Gaec des Morillons	150

3/Renouvellement de convention de rejet des eaux usées professionnelles de NAJA:

Mme Le Maire expose qu'il convient de renouveler la convention initiale de 2016, dans la mesure où NAJA ne peut déverser ses rejets d'eaux usées autres que domestiques directement dans le milieu naturel du fait de leur qualité et ne dispose pas des installations adéquates permettant un traitement suffisant.

Compte tenu de l'accord de la société NAJA de verser une participation financière de 3000 € par an pour participer au surcoût si l'élimination des boues ne peut être valorisée en agriculture, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à signer la

convention de déversement des eaux usées autres que domestiques dans le réseau public d'assainissement de la commune de Chaux Du Dombief avec la société NAJA et prend note de la contrepartie financière annuelle de 3000 € de NAJA.

#### 4/Tarifs 2023 :

##### ✓ *Cantine :*

Considérant les tarifs inchangés depuis janvier 2019 et l'augmentation des fournitures, le Conseil Municipal décide une augmentation des tarifs de la cantine à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, qui s'établissent comme suit :

- Prix du repas enfant pour moins de 5 repas par mois : 5.50 €
- Prix du repas enfant au-delà de 5 repas par mois : 4.50 €

##### ✓ *Locations des salles communales :*

Lieu	Temps de location	Tarif Habitant du Village	Tarif personne extérieure	Tarif association extérieure
Cantine	1 Jour			120 €
	1 Weekend	200 €	250 €	200 €
Salle Polyvalente	1 Jour			120 €
	1 Weekend	250 €	300€	200 €
Cantine + salle polyvalente	1 Weekend	380 €	480 €	
Stade	1 Jour	100 €		
Salle René Jacquemet	week-end sans chauffage	150 €	210 €	
	week-end avec chauffage	200 €	260 €	

#### 5/ Contrat de services des photocopieurs :

Mme le Maire indique que la commune a résilié les contrats de maintenance des copieurs de la mairie et de l'école (avant une tacite reconduction pour 5 ans) pour ne pas être lié pour du matériel vieillissant. Après étude de la proposition d'Avenir Bureautique, et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise la signature d'un contrat de service de ce matériel à 0.007€ la copie noire et 0.07 € la copie couleur (pas d'engagement puisque paiement des copies réellement faites).

#### 6/ Convention de déneigement des lotissements privés :

Mme Le Maire rappelle qu'il convient d'assurer le déneigement des 2 lotissements privés de la commune : « Val Dombief » et la rue « Sur le Crêt ». Après discussion, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide que le déneigement est gratuit sur ces voies privées et autorise Mme le Maire à signer annuellement ces conventions.

#### 7/ Prestation de déneigement des trottoirs le week-end et pendant les vacances de l'employé communal :

Mme le Maire rappelle qu'il convient de faire déneiger les trottoirs le Week-end et pendant les vacances. Suite à l'avis affiché et publié sur le site de la commune, le Conseil Municipal retient la candidature de BREGAND SERVICE à 25 € TTC de l'heure et 30 € TTC de l'heure le Week-end, le matériel étant fourni par la commune.

#### 8/ Achat et réparation fraise à neige :

Mme le Maire indique au Conseil que la fraise à neige actuelle dysfonctionne et qu'il y a l'opportunité d'acheter une fraise d'occasion du même modèle que celle appartenant à la commune. Après délibération, le Conseil Municipal décide l'achat de cette fraise d'occasion pour un montant de 2394 €TTC et accepte le devis de révision et remise en service de cette machine pour 2 216 €TTC.

#### 9/ Dossier DETR 2023 :

Mme le Maire indique que des devis ont été fait pour divers projets et dans le but de déposer des demandes de subventions avant le 31 décembre au titre de la DETR 2023 (dotation d'équipement des territoires ruraux). Les projets sollicités sont les suivants :

- Aménagements routiers pour diminuer la vitesse et sécuriser les piétons.
- Remplacement par des ampoules LED des ampoules de l'éclairage public.
- Rénovation des locaux péri et extra-scolaire (cantine et garderie).
- Remplacement de l'aire de jeux.

Ces dossiers seront discutés et affinés début d'année 2023.

#### 10/ Questions diverses :

- ✓ Subvention à l'APE : une subvention est demandée pour financer tout ou partie de l'activité conte du marché de Noël. Après discussion, le Conseil décide de verser 50 % du coût, soit 150 € à 7 voix pour, 5 pour 300 € et une abstention.
- ✓ Tarif mise en stère et livraison de l'affouage 2022 : M MILLET, n'ayant pas accepté de faire un avoir ou revoir sa facture à la baisse, il est décidé de faire un geste et de monter le tarif à 25 € au lieu de 24 € compte tenu des surcoûts énergétiques.

La séance est levée à 22 heures